

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 3

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Les 5 et 6 septembre, le ministre français des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, a rendu visite à son homologue suisse, le Conseiller fédéral Aubert. Ainsi, au cours des neuf premiers mois de l'année, la France a eu d'importants contacts directs au niveau gouvernemental avec les pays de l'**Association de libre-échange** (AELE), excepté l'Islande. On peut y voir l'expression de l'intérêt accru qu'attachent les autorités françaises aux relations bilatérales et multilatérales avec cette « autre Europe » qui a choisi de préférer le libre-échange à l'union douanière. Ces relations sont hautement bénéfiques pour la France puisqu'elles se soldent pour elle par un important excédent commercial auquel, d'ailleurs, la Suisse contribue de loin à la part la plus importante. Dans certains cas, celui du Portugal en particulier, on sait que des problèmes restent à résoudre. Ce membre de l'AELE est candidat à l'entrée dans la Communauté européenne. Pour le reste, rien ne trouble les échanges commerciaux régis par les traités de libre-échange que chacun des pays de l'AELE a conclu avec la Communauté. En ce qui concerne plus particulièrement la Suisse, la reprise des contacts directs entre les gouvernements était d'autant plus souhaitable que « l'affaire des douaniers » avait quelque peu troublé les rapports au printemps dernier. Fin septembre, une délégation de parlementaires français conduite par le sénateur Pierre Salvi, président du groupe

d'amitié France-Suisse du Sénat, a effectué un voyage en Suisse.

Selon une légende tenace, les tribunaux suisses refuseraient systématiquement de donner suite aux demandes d'enquête et de séquestre provenant de l'étranger dans le cas où elles toucheraient au **secret bancaire**. Un fait particulièrement significatif a récemment prouvé que les délinquants se font des illusions à cet égard. En effet, le Tribunal fédéral suisse a confirmé les séquestres ordonnés par un juge d'instruction du canton de Vaud, à la demande d'un juge d'instruction français, contre les avoirs en banque et autres valeurs d'un citoyen français. Celui-ci, auteur présumé d'une escroquerie immobilière en 1976, disposait de biens en Suisse. Saisi au titre de la convention européenne d'entraide judiciaire, le juge vaudois ordonnait le séquestre des biens en question, c'est-à-dire d'une villa et de plusieurs millions de dépôts répartis dans quelques banques. Selon l'instruction française, ces biens ne pouvaient provenir que des activités frauduleuses du prévenu. La justice suisse a donné entièrement satisfaction aux demandes d'investigation et de séquestre de la France, prouvant par là que l'immunité offerte par les banques suisses aux capitaux provenant d'infractions à la loi pénale appartient au domaine des légendes.

Alors qu'en 1945, l'**industrie horlogère** fournissait encore 33 pour cent du total des exportations suisses, cette part est successivement tombée à moins d'un dixième au milieu des années soixante-dix pour descendre à 7,4 pour cent en 1979. Pourtant, ces exportations n'ont cessé d'augmenter en valeur absolue. Mais, d'autres branches industrielles ont connu une expansion plus forte sur les marchés étrangers et, d'autre part, l'horlogerie a opéré un puissant mouvement de diversification aussi bien géographique que technologique. Selon la Fédération horlogère, sur les 81 millions de montres produites en 1979 avec des composants d'origine suisse, 34 millions seulement (42 %) ont été montées et assemblées en Suisse, 19 millions ont été assemblées en Suisse et montées à l'étranger avec des composants d'origine suisse et 8 millions ont été assemblées à l'étranger par des entreprises suisses. Plus de la moitié des montres suisses sont ainsi, tout au moins en partie, finies à l'étranger. La diversification géographique que ces données font apparaître est au moins partiellement le fait de l'appréciation du franc suisse.

Le prix moyen de la montre à ressort exportée était de 63 FS en 1973 et de 70 FS en 1979. Mais cette augmentation de quelque dix pour cent en monnaie suisse se traduit par une hausse de 80 pour cent pour le client américain qui paie en dollars.

FRANÇOIS
lacombe

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

LYON

rue du Lyonnais
69800 Saint Priest
Tél. (78) 20 34 07

BELLEGARDE

51 av. St Exupéry
01202
Tél. (50) 48 01 05

PARIS

rue Robert Moinon Z. I.
95190 Goussainville
Tél. (1) 988 53 99

Madelon